

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 MAI 2020

## Délibération n°2020.CA.21

Intitulé et descriptif de l'objet :

### Délibération à distance – Principes et procédures : Les modalités du vote à distance

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu l'Ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Décret n° 2016-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Considérant que le vote a lieu par voie dématérialisée :

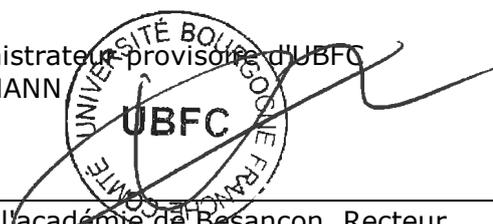
<b>Membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i></li><li>Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i></li><li><b>Quorum : 23</b></li><li>Membres présents : 24</li><li>Membres représentés : 0 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i></li><li>Total : 24</li></ul>	<b>Décompte des votes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Abstention(s) : 0</li><li>Votants : 24 <i>(total membres présents et représentés – refus de vote et abstentions)</i></li><li>Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i></li><li>Suffrages exprimés : 24 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i></li><li>Pour : 23</li><li>Contre : 1</li></ul>
---	--

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 15 mai 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC  
Luc JOHANN



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »